

ÉTAT, POLITIQUE URBAINE ET SOCIÉTÉS CIVILES LE CAS AFRICAIN

par Alain MARIE*

LA CRISE URBAINE

Les politiques urbaines menées jusqu'à l'heure actuelle en Afrique ont fait la preuve de leur échec, du moins si on leur assigne le triple objectif de maîtriser la croissance urbaine, de promouvoir des logements accessibles au grand nombre et de satisfaire aux besoins essentiels en matière d'équipements et de services publics.

Face à des villes dont les populations ont souvent doublé tous les dix ans ou même tous les six ans entre 1960 et 1980 tandis que leurs superficies triplaient dans le même temps, les pouvoirs publics ont généralement pratiqué une politique de laisser-faire accusée par leur faible capacité d'intervention à cette échelle, mais assortie d'opérations vitrine et de projets pilotes non reproductibles et « qui ne pilotent rien » (A. Durand-Lasserve)¹.

Les immeubles de type HLM, les cités pavillonnaires et même les opérations de lotissements en « parcelles assainies » préconisées par la Banque mondiale ou les restructurations des quartiers populaires anciens et d'habitat spontané plus récent, ont manqué leurs objectifs déclarés — produire des logements dits « sociaux » à des conditions accessibles aux couches populaires : les coûts trop élevés de la construction ou de l'aménagement, les impératifs de recouvrement de ces coûts et de répliquabilité financière des opérations, le renchérissement des terrains viabilisés et équipés, les charges supplémentaires afférentes aux nécessités de mise en valeur, d'amortissement et d'utilisation des nouveaux équipements, les pratiques spéculatives ainsi suscitées et favorisées (notamment avec le rachat aux attributaires

* Maître de conférences, Université de Paris I - IEDS.

1. A. Durand-Lasserve, *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers Monde*, L'Harmattan, 1986.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 26035 ca 1

Cpte : B. M

7.2.89

modestes de leurs parcelles améliorées par les commerçants et les fonctionnaires spéculateurs) ont de fait provoqué « l'exclusion des pauvres ». Comme l'observe A. Durand-Lasserve, celle-ci n'est que l'envers de l'appropriation de la ville moderne par les couches solvables de la population, la minorité des couches moyennes et supérieures, tandis que la majorité se trouve de ce fait condamnée au logement locatif ou à la création plus loin, dans les périphéries, de nouveaux quartiers d'habitat spontané dans des conditions de précarité accrue. Si les pouvoirs publics se sont ainsi assurés la soumission des couches moyennes endettées pour accéder à la propriété de logements conformes aux normes élevées de la modernité à l'occidentale et, pour une part d'entre elles, leur clientélisme, en leur permettant la jouissance d'un « tribut foncier » (A. Lipietz) perçu sous la forme de revenus locatifs, s'ils ont ainsi visé à « briser toute forme d'alliance possible entre les classes moyennes et le prolétariat urbain autour d'une même revendication : l'accès au sol et au logement » (A. Durand-Lasserve, p. 169), ils ont, par contre, accentué les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale; la ville moderne, celle du centre administratif et commercial, des quartiers résidentiels de luxe et des quartiers résidentiels de moyen standing, constitue un archipel d'îlots privilégiés, espace ordonné et aéré, protégé par les casernes et les camps militaires, mais encore « gangrené » par les quartiers populaires anciens surdensifiés, ainsi que par des bidonvilles intra-urbains résiduels, tandis que tout autour il est cerné par la vaste couronne des zones d'habitat irrégulier de la périphérie où, à côté des néo-propriétaires exclus du centre, viennent s'entasser la multitude des classes potentiellement « dangereuses », car, sur elles, pèse le cumul de toutes les exclusions : exclues de la ville moderne, de l'accès à ses services, à ses équipements, à ses modes de consommation, ces couches sociales sont aussi, dans leur grande majorité, exclues du secteur de l'emploi salarié et de tout système de protection sociale institutionnelle.

Les grandes métropoles du Tiers Monde apparaissent ainsi comme le lieu où viennent s'accumuler toutes les contradictions dont les sociétés globales dépendantes sont porteuses, avec une acuité encore accusée, depuis le milieu des années soixante-dix, par la « seconde crise urbaine » (A. Durand-Lasserve) : celle de la poursuite de l'urbanisation dans un contexte général marqué par la décroissance économique et par les politiques d'austérité et « d'ajustements structurels » imposées par le FMI.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que ces métropoles soient le théâtre privilégié de la délinquance juvénile, de la prostitution des femmes et des enfants, du banditisme organisé, et parfois de mouvements sociaux de révolte plus ou moins spontanés qui voient le petit peuple des pauvres de la périphérie, exaspéré par leur opulence ostentatoire, déferler sur les

centres-villes et s'en prendre avec fureur à tous les symboles de leur inaccessible et insultante modernité.

De ce point de vue, et pour ne s'en tenir qu'aux exemples africains, les émeutes trop vite dites « de la faim » ou « du pain » de Casablanca (1981), de Tunis (1984), des villes de la Copperbelt de Zambie (1986), les flambées de violence urbaine de Madagascar (1986-1987) et de Dakar (février 1988), les émeutes « de la semoule » des villes d'Algérie (octobre 1988) sont, parmi d'autres, les symptômes et les signes avant-coureurs des contradictions qui ne peuvent aller qu'en s'aiguissant.

L'IMPUISSANCE DE L'ÉTAT : LAISSER-FAIRE GÉNÉRAL, DESPTISME PONCTUEL

Cependant (si l'on excepte bien entendu le cas sud-africain qui n'en constitue pas moins le paradigme de situations d'apartheid inégalement développées ailleurs), les métropoles d'Afrique noire paraissent encore — mais pour combien de temps ? — relativement préservées de ces formes violentes et collectives de la lutte sociale. Cela tient, me semble-t-il, à trois raisons principales :

1 / Le capitalisme y est d'importation plus récente et de développement moins achevé qu'ailleurs, si bien que la prolétarianisation de la force de travail et son intégration dans l'économie marchande y restent encore partielles; en conséquence, le déracinement des populations est un processus encore tendanciel : ruraux et citadins restent pris dans des rapports sociaux de type précapitaliste et insérés dans des réseaux d'identification et de solidarité qui perdurent, comme en témoigne, dans les campagnes, la persistance de formes domestiques de la production, dans les villes, le maintien de modes de regroupement traditionnels (ethniques, régionaux, tribaux, claniques et lignagers, religieux).

2 / Corrélativement, la stratification en classes sociales nettement différenciées est inachevée : seule la bourgeoisie d'Etat, et dans une moindre mesure, la bourgeoisie d'affaires (chefs d'entreprise, gros planteurs et surtout commerçants) et l'intelligentsia y apparaissent comme des couches sociales constituées, organisées, impliquées dans des rapports alternés d'alliance et de compétition pour la direction des affaires et le contrôle du pouvoir. Mais face à ces classes politiques, numériquement très minoritaires, le paysage social reste très brouillé : les couches moyennes des petits fonctionnaires, des employés du secteur moderne privé, des ouvriers

stabilisés, des petits patrons du secteur artisanal et commercial informel, restent rivées à leurs intérêts corporatistes, à leurs privilèges relatifs; et surtout, du fait de la faiblesse de leurs revenus et de leur salaire, elles sont organiquement associées, d'une part aux couches supérieures par des systèmes de redistribution clientéliste (des richesses, des faveurs, des postes, des bourses d'étude, des marchés, des passe-droit), d'autre part aux couches inférieures par des mécanismes de redistribution réciproque (entraide, solidarité familiale, investissements de précaution au village, investissements de complément aux revenus salariaux dans des activités informelles, etc.) ainsi que par le recours permanent aux ressources bon marché que leur offre le secteur informel, tant en ce qui concerne les biens, les services et la force de travail que l'accès au sol et au logement. Quant à la grande majorité, celle des couches inférieures qui vivent et produisent dans le secteur informel, petits artisans, petits commerçants, petits prestataires de service, travailleurs intermittents, manœuvres occasionnels, tâcherons, chômeurs déguisés, la quête quotidienne pour leur survie et celle de leurs familles, les incessantes migrations pour le travail ou la recherche d'un emploi, les parcours de longue haleine pour l'accès au sol et au logement, les rivent à leurs relations d'entraide familiale, à leurs appartenances villageoises, tribales, ethniques ou confessionnelles, à leur insertion dans des réseaux de relations de dépendance et de pouvoir qui les attachent à leurs aînés sociaux immédiats : gros commerçants, artisans-patrons, chefs religieux, notables traditionnels, chefs de lignage, chefs de quartiers, propriétaires fonciers coutumiers, néo-notables, notabiliaux de leur parenté...

Dans ces conditions, les villes africaines ne sont pas des lieux d'accumulation de foules anomiques, que caractériserait un double déracinement : celui des néo-citadins prolétaires, à la fois coupés de leur société d'origine, et non intégrés à la ville et à l'économie moderne. Au contraire, le maintien des relations villes-campagnes, et plus généralement des attaches avec le milieu d'origine, la reconstitution, en milieu urbain, sous des formes réinterprétées certes, mais sans rupture totale, d'un tissu social où les éléments de la tradition trouvent leur place, l'insertion enfin dans l'économie moderne, que celle-ci soit directement intégrée au système capitaliste ou qu'elle soit relativement autonome mais organiquement liée à celui-ci (l'économie dite « informelle »), tous ces facteurs expliquent que les citadins africains soient insérés dans des sociétés civiles socialement et culturellement encore largement autonomes et spécifiques, par rapport à l'emprise directe du mode de production capitaliste et de l'appareil d'Etat et que ce soit au sein de ces sociétés qu'ils trouvent à la fois leur sécurité matérielle et les références symboliques identitaires constitutives pour l'essentiel de leur position dans la société globale.

3 / Enfin, la troisième raison, systématiquement liée aux deux précédentes, et qui explique la tranquillité relative de la scène politique et sociale en Afrique, y compris dans les chaudrons métropolitains, tient paradoxalement à la faiblesse de l'Etat. En l'absence d'une véritable représentation des paysanneries, globalement marginalisées, et des classes ouvrières, minorités hétérogènes elles aussi marginalisées, en l'absence aussi d'une véritable bourgeoisie nationale hégémonique, l'Etat africain, qu'il soit « libéral » ou « socialiste », apparaît en effet comme un appareil de pouvoir centralisé dont la base sociale est réduite et divisée : hauts fonctionnaires, grande bourgeoisie urbaine d'hommes d'affaires ou de gros planteurs absentéistes, haute hiérarchie militaire, dignitaires religieux, constituent autant de factions, tantôt alliées, tantôt en conflit, qui se disputent la maîtrise de l'appareil d'Etat, car celui-ci est avant tout l'agent de l'accumulation : à la fois le lieu de la centralisation et de l'accapement des richesses, principalement produites par la paysannerie, et le lieu de transit de l'aide financière internationale.

Comme le fait observer J. Copans, par rapport au « bon Etat capitaliste » des théories occidentalocentriques, l'Etat africain est un « non-Etat, un pseudo-Etat. Il doit en effet tout faire et, en même temps, il n'arrive à rien, car il ne représente aucune classe digne de ce nom. Il ne produit pas ce qu'il a produit dans toutes les autres civilisations : l'accumulation productive, l'économie dite de marché et une hégémonie de classe ». En bref, « si l'Etat n'est pas capitaliste, c'est qu'il est avant tout et uniquement une machine politique »². Comme le précise encore R. Sandbrook, dans un contexte où « le processus de formation des classes est lent et spasmodique, on se trouve en présence d'une élite politique divisée en factions, entourant un « président monarque », recherchant les avantages politiques et la possibilité de manipuler la relation entre l'appareil d'Etat et la paysannerie à des fins de profit individuel ou politique »³. Ce qui caractérise donc l'Etat africain, c'est d'abord la relation d'ordre tributaire qu'il entretient avec les sociétés paysannes sur lesquelles il se contente, pour l'essentiel, de prélever un surplus (par le biais notamment des caisses de stabilisation des prix agricoles et des offices étatiques de commercialisation), en laissant par ailleurs les modes domestiques de la production s'y maintenir, avec toutes les formes de domination sociale et idéologique *endogènes* qui les

2. J. Copans, Une crise conceptuelle opportune, *Politique africaine*, « Classes, Etat, marchés », 26, juin 1987, p. 2-14, p. 3.

3. R. Sandbrook, Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'Etat africain en cause, *Politique africaine*, « Classes, Etat, marchés », 26, juin 1987, p. 15-40, p. 39-40.

accompagnent⁴. C'est ensuite, par l'intermédiaire des différentes factions de la classe dominante, les relations d'ordre clientéliste qu'il entretient avec les couches moyennes de la société urbaine dont il intègre une grande partie dans la fonction publique ou parapublique et à qui il sous-traite une part de la perception du tribut foncier prélevé sur la population locataire. C'est enfin une politique générale de laisser-faire en ce qui concerne le sort du plus grand nombre dont l'accès à l'emploi et au logement, ces deux facteurs essentiels d'insertion dans la société urbaine, dépend du seul développement « spontané » — c'est-à-dire non planifié — des activités économiques informelles et des filières informelles de production foncière et immobilière.

Tout au plus, lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux effets indésirables de cette « spontanéité » et de faire la démonstration de son autorité sous forme de rappels à l'ordre plus ou moins spectaculaires et démonstratifs, intervient-il au coup par coup de manière sporadique souvent brutale et arbitraire : opérations coups de poing et lutte contre les « encombrements humains », comme on dit officiellement à Dakar, pour rasler et rejeter hors de la ville les vagabonds sans ressources ni logis, les mendiants, les lépreux, les bana-bana vendeurs à la sauvette, les jeunes délinquants sans famille⁵; « urbanisme du bulldozer »⁶ pour assurer le déguerpissement (autre terme officiel) des bidonvilles et des terrains occupés sans titre, donc illégalement, par des squatters, afin de nettoyer les zones dites « insalubres » au nom de préoccupations officiellement hygiénistes, ou pour libérer des terrains à bâtir ou à construire en équipements publics; rénovations et restructurations de quartiers populaires anciens, parfois assortis de lotissements de recasement, mais qui n'en chassent pas moins une bonne partie, insuffisamment solvable, de la population, condamnée de ce fait à recréer plus loin de nouveaux quartiers spontanés...

Mais l'impression qui prévaut est bien celle d'une certaine impuissance de l'Etat, tout particulièrement face aux manifestations de la crise urbaine. Comme le souligne l'avant-propos de la revue *Politique africaine*

4. De ce fait, la paysannerie n'a pas de moyen d'expression autonome : d'une part, elle reste prise dans ses particularismes et ses propres modes d'identification (ethniques, régionaux, tribaux, et même villageois); d'autre part, comme le fait remarquer J. Copans, ses représentants politiques dans la sphère étatique « savent que leur position est plus fondée sur une manipulation interne de l'appareil d'Etat que sur une relation directe avec leur circonscription électorale », si bien qu'ils sont « de plus en plus intégrés à un milieu social et culturel qui ne peut se reproduire que grâce à une véritable expropriation politique des masses rurales » (J. Copans, art. cité, p. 7-8).

5. Cf. René Collignon, La lutte des pouvoirs publics contre les « encombrements humains » à Dakar, *Revue canadienne des Etudes africaines*, XVIII, 3, 1984, p. 573-582.

6. Cf. Pierre Kobo et Michel Prouzer, L'urbanisme du bulldozer, *Autrement*, « Capitales de la couleur », h.s. 9, oct. 1984, p. 54-60.

consacrée aux politiques urbaines, « on ne peut manquer d'être frappé par le spectacle de pouvoirs apparemment forts sur les hommes et singulièrement démunis quand il s'agit de façonner les "choses" (l'espace, le nombre, les rapports entre groupes sociaux, etc.) »⁷. Cette impuissance dans le champ urbain explique en profondeur ce mélange caractéristique de laisser-faire libéral et de soudaines manifestations de despotisme. Comme le font encore remarquer les mêmes auteurs, « n'est-il pas significatif que tout ce qui relève du contrôle de l'espace et de l'organisation territoriale soit de plus en plus accaparé par le ministère de l'Intérieur qui aura à décider aussi bien d'un découpage administratif (ce qui est normal) que d'un lotissement ou d'un « déguerpissement » (ce qui l'est moins) » (*ibid.*).

L'ÉTAT ET LES SOCIÉTÉS CIVILES : COUPURE, IMBRICATION, SUBVERSION

Au total, donc, l'Etat africain apparaît comme étant dans une relation d'extériorité, à la fois tolérante et impuissante, à la fois menaçante et despotique, vis-à-vis de sociétés « civiles » qui restent régies par leurs propres institutions, par le poids de leur histoire spécifique et de leurs propres systèmes symboliques. C'est qu'il n'est pas, ici, l'instrument de la domination politique et idéologique d'une bourgeoisie nationale hégémonique. Au contraire, il est d'abord le lieu de l'accumulation et de la prédation des richesses; il est donc l'arène des relations alternées de rivalité et de connivence entre les différentes factions de la classe dominante « se battant pour défendre leurs propres chaînes de clientèle et d'appropriation »⁸.

A propos du Mali, J.-L. Amselle souligne que le mécanisme d'accumulation-redistribution des richesses joue un rôle essentiel dans les rapports de domination-subordination qui, de proche en proche, relie entre eux les factions au pouvoir, leurs groupes-clients et les groupes dominés, et que ceci ne peut se comprendre à partir d'une analyse classique de type marxiste. Ainsi « lorsqu'un chef d'entreprise (...) ne parvient pas à rembourser le prêt que lui a consenti une organisation internationale parce qu'il consomme de façon ostentatoire, lorsqu'un commerçant redistribue des millions de francs CFA à des griots, ou lorsque le Président accorde une licence d'importation de 20 000 t de sucre à un marabout pour que celui-ci achève la construction de sa mosquée (...), l'explication ressortit davantage au domaine de la religion ou de « l'évergétisme » qu'à celui de

7. J.-C. Barbier, E. Le Bris, Avant-propos, *Politique africaine*, « Les politiques urbaines », 17, mars 1985, p. 3-7, p. 5.

8. A. Morice, L'Etat africain typique : lieu ou instrument?, *Politique africaine*, « Classes, Etat, marchés », 26, juillet 1987, p. 42-62, p. 61.

l'économie proprement dit »⁹. Plus précisément, les dons aux parents, aux pauvres, aux marabouts, aux griots, les dépenses ostentatoires sous forme de constructions de mosquées, d'écoles coraniques et les dépenses de prestige en villas, voitures, et nombreuses alliances matrimoniales, ont un aspect éminemment culturel qu'on ne peut interpréter que « par rapport au passé, ou plus exactement par rapport à la façon dont ce passé est constamment reconstruit et réinterprété » : « baignant dans un univers aristocratique et calquant leur conduite sur les normes édictées par les griots et les marabouts, les hommes d'affaires, comme le reste des Maliens, sont contraints de convertir une partie de leur fortune en prestige social ou religieux (...) L'accumulation des richesses, en effet, n'est pas répréhensible aux yeux des habitants de ce pays; ce qui l'est par contre, c'est leur rétention » (*ibid.*, p. 72).

L'Etat africain est donc dans un rapport ambivalent avec la société : d'une part, il est l'instrument de l'enrichissement, du pouvoir et de la domination de la classe politique; mais, d'autre part, celle-ci est fragmentée en factions rivales, chacune s'appuyant sur ses propres réseaux clientélistes (ethnie, région, tribu, clan, groupe confessionnel ou corporatiste) au sein desquels elle reconvertit une part de sa richesse et de son pouvoir en capital social et en capital symbolique, en fonction de valeurs et de fins qui ne sont pas celles que sécréterait une classe exploiteuse homogène érigeant ses intérêts économiques en intérêt général du peuple et de la nation, mais qui sont celles des différentes composantes d'une société globale hétérogène, tant du point de vue économique (l'inégal développement des régions, l'inégale insertion dans le mode de production capitaliste, l'articulation entre secteur moderne et secteur informel, entre rapports de production capitalistes et rapports de production domestiques), que du point de vue socioculturel (chaque ethnie se référant à sa propre histoire précoloniale, à ses modalités particulières d'intégration dans la société coloniale puis post-coloniale, ainsi qu'à son propre univers institutionnel et symbolique).

En d'autres termes, pour toutes ces raisons à la fois d'ordre historique (l'imposition récente du capitalisme dans un contexte de domination et de relations inégales entretenant le sous-développement, phénomène global dont la théorie de la dépendance rend compte avec pertinence) et d'ordre socioculturel (ce capitalisme sous-développé et désarticulé a aussi dû composer avec les dynamiques endogènes spécifiques de sociétés façonnées par leur propre passé historique et s'en est donc trouvé altéré, phénomène que seule l'anthropologie sociale, économique et historique peut expliquer),

9. J.-L. Amselle, *Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali, Politique africaine*, « Classes, Etat, marchés », 26, juin 1987, p. 63-72, p. 71.

l'Etat africain moderne reste un appareil de pouvoir pyramidal et centralisé plaqué sur des sociétés largement autonomes qu'il ne peut encore intégrer ni domestiquer. En bref, s'il est un appareil de prédation (et de répression occasionnelle), engagé dans des rapports de type tributaire et clientéliste avec les différentes composantes de la société — ce qui explique son despotisme (au sens où Marx a parlé du despotisme asiatique) —, il n'est pas en même temps ce pouvoir « sans sommet » (M. Foucault) qui le prolonge et s'insinue dans le tissu le plus profond des échanges sociaux pour y gouverner les hommes et les choses : par l'intermédiaire du droit et des sanctions, par le biais de ses « appareils idéologiques » (L. Althusser), réguler et contrôler les règles et les normes présidant au fonctionnement de la famille, de l'éducation, des loisirs, de la santé, de la sécurité sociale, de la production, des logements, etc. En bref, l'Etat africain n'a pas les moyens (économiques, financiers, idéologiques) de se donner « sa » société civile, ainsi qu'ont pu le faire les Etats capitalistes occidentaux, avec la séparation des producteurs directs de leurs moyens de production, avec le processus de leur individualisation par leur « libération » vis-à-vis de leurs appartenances communautaires et de leurs liens de dépendance personnelle antérieurs, avec leur intégration en tant qu'agents d'un mécanisme collectif de production, ce qui s'est traduit dans l'idéologie juridico-politique dominante, « par la fixation institutionnalisée des agents de la production en tant que sujets juridiques, c'est-à-dire individus-personnes politiques »¹⁰. C'est à propos des sociétés africaines qu'on peut parler de séparation entre des sociétés civiles relativement autonomes et l'Etat prédateur, par comparaison avec le *soft* assujettissement au *Welfare State* capitaliste d'une société occidentale sous tutelle : celle-ci, en effet, s'est retrouvée atomisée en agents de la production distribués en classes sociales, mais isolés les uns des autres, au plan juridico-idéologique, par leur institution en sujets juridico-politiques, directement intégrés dans le « Peuple-Nation (...) institutionnellement fixé comme ensemble des "citoyens", "individus" dont l'Etat capitaliste représente l'unité, et (qui) a précisément comme *substrat réel* cet effet d'isolement que manifestent les rapports sociaux économiques du mode de production capitaliste »¹¹. Dans les sociétés occidentales, cet « effet d'isolement » a donc une fonction précise : « l'occultation (...) aux agents de leurs rapports comme rapports de classe », ceux-ci étant « effectivement *vécus* (...) sur le mode d'un fractionnement et d'une atomisation spécifique »; par suite, il est « *terriblement réel* : il a nom la

10. Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Petite Collection Maspéro, t. I, 1972, p. 134.

11. *Ibid.*, p. 139.

concurrence entre les ouvriers salariés et entre les capitalistes propriétaires privés »¹².

En Afrique, la société civile n'est donc pas encore constituée, si bien que l'Etat doit composer avec l'autonomie relative mais réelle des sociétés plurielles qu'il domine mais ne s'assujettit que très imparfaitement, d'autant plus qu'elles-mêmes, du fait de leurs dynamiques endogènes spécifiques et de la présence dans l'appareil d'Etat des élites qu'elles y ont déléguées¹³, « savent » subvertir son fonctionnement et sa logique, dans la mesure « où les bases sociales et matérielles des groupes au pouvoir sont enracinées dans (des) modes d'appropriation "familiale", "clientéliste", "informelles" »¹⁴. Dans ces conditions, les solidarités de types mafieux, les favoritismes claniques, les « magouilles », la corruption, le népotisme, les détournements de fonds¹⁵, les pratiques de prédation et de redistribution, les investissements improductifs en dépenses somptuaires et en accumulation de capital social et symbolique, loin d'être à concevoir comme des dysfonctions plus ou moins précapitalistes et archaïques, sont au contraire, à côté bien entendu des mécanismes classiques de l'exploitation, de la soumission, de la dépossession et de la marginalisation, à considérer comme les voies « normales » de l'accumulation et comme les modalités inévitables des pratiques des agents de l'Etat en l'état actuel du développement de celui-ci et de son substrat économique et social. Comme le fait observer

12. *Ibid.*, p. 136.

13. A propos des Bété de Côte-d'Ivoire, J.-P. Dozon montre par exemple que cette population, autrefois segmentée en groupes tribaux d'origines diverses, s'est construite une identité ethnique à travers la prise de conscience récente, contemporaine de la colonisation, de ses intérêts communs dans le cadre ivoirien où elle s'est trouvée globalement marginalisée. Il montre aussi qu'actuellement l'ethnicité bété se construit dans la relation avec le pouvoir central et par les mécanismes de l'émigration en ville, des liens qui se tissent entre les pôles urbains et les pôles ruraux de la société bété (chaque village ayant une seconde population exerçant une activité salariée et résidant en ville, notamment à Abidjan), ainsi que par les investissements scolaires. En effet, pour les Bété aujourd'hui, « l'essentiel est de suivre les canaux stratégiques qui mènent aux situations intéressantes et aux sphères du pouvoir ». En particulier, « l'investissement scolaire exprime à sa manière la conscience ethnique ». Ainsi le destin des ressortissants bété se joue, non dans le secteur paysan, voué à la reproduction simple, mais sur « les lieux dominants de la société globale » (p. 333) ; et « la reproduction sociale passe désormais par un « entrisme » dans les sphères du pouvoir ». « Etrange destin », ajoute l'auteur, « d'une société dont les références premières soulignent l'absence d'Etat ou d'appareil politique centralisé » (p. 336) (J.-P. Dozon, *La société bété*, ORSTOM-Karthala, 1985).

14. J. Copans, art. cité, p. 10.

15. Pour s'en tenir à ce seul exemple, on sait bien en Afrique à quel point il est difficile — pour ne pas dire impossible — à un agent de l'Etat de ne pas faire du népotisme ou à un dirigeant d'un organisme public ou parapublic de ne pas puiser dans la caisse afin de satisfaire aux demandes permanentes de son environnement familial et social, surtout quand de telles demandes sont assorties de menaces virtuelles de malédiction, de maraboutage ou d'attaques en sorcellerie. Comme le remarque J.-L. Amselle, l'*ethos* africain ne réprovoque pas l'enrichissement (même illicite) ; il condamne et réprovoque la rétention des richesses.

de son côté A. Morice, il faut aussi considérer que l'Etat n'est pas seulement une entité censée être dotée d'une autorité monolithique, il est aussi une « addition de fonctionnaires plus ou moins bien payés et plus ou moins gratifiés moralement par les tâches qui leur incombent, ayant chacun des intérêts particuliers ; et notamment un salaire et une famille »¹⁶. Dans ces conditions, les agents de l'Etat, de leur côté, n'échappent pas à l'imbrication entre secteur salarié et secteur informel : la sollicitation redistributive dont ils sont l'objet de la part de leur entourage entraîne des frais supérieurs à leurs rémunérations si bien que, dans la fonction publique, il y a constamment « situation de déficit budgétaire des agents. C'est le secteur non salarié qui fournit l'appoint et même souvent le principal des revenus manquants » (*ibid.*, p. 74). Les activités parallèles des fonctionnaires et leurs investissements dans le secteur informel représentent un véritable « marché des compléments de salaire » (*ibid.*, p. 76). La fonction publique est donc « totalement enracinée dans le secteur non salarié », si bien que la notion même de « secteur » « perd tout son sens analytique » (*ibid.*, p. 74). Plus généralement, avant d'être l'instrument d'une classe, l'Etat est le « point de rencontre des groupes pour le partage des pouvoirs et des richesses », « le lieu par excellence où peuvent se constituer des réseaux de clientèle à partir des principes de prédation et de redistribution » (*ibid.*, p. 74), si bien qu'on peut parler d'un véritable « dispositif de fusion entre l'Etat et le secteur non salarié », dispositif au centre duquel se trouvent « la corruption, les services mutuels à base de complémentarité, les marchés protégés et les raretés provoquées, les détournements des équipements et des fabrications, et enfin une *privatisation tendancielle permanente de la chose collective* » (*ibid.*, p. 75, souligné par nous).

Cette subversion de la logique étatique classique (selon laquelle l'Etat et la classe dominante sont censés représenter l'intérêt général, « chaque intérêt commun » étant « immédiatement détaché de la société, opposé à elle à titre d'intérêt supérieur, *général*, enlevé à l'initiative des membres de la société, transformé en objet de l'activité gouvernementale... »¹⁷), par les systèmes de relations de dépendance personnelle, par les réseaux ethniques, clientélistes, claniques, religieux, et par les configurations éthiques et symboliques qui ressortissent aux spécificités sociales et culturelles des sociétés africaines, n'est donc pas le sous-produit de la persistance de rapports sociaux précapitalistes, et de traditions « archaïques » qui se maintiendraient par leur seule force d'inertie et d'emprise sur les men-

16. A. Morice, Ceux qui travaillent gratuitement : un salaire confisqué, p. 47-76, in M. Agier, J. Copans, A. Morice (dir.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1987, p. 73.

17. K. Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Ed. Sociales, 1963, p. 103.

talités. Elle est au contraire « une des substances constitutives de l'Etat africain moderne. Ce dernier s'offre aux regards avant tout comme le canal suivi par les surplus avant que ceux-ci parviennent aux groupes bénéficiaires, alimentant et consolidant ainsi les fortunes tant politiques qu'économiques au sein du secteur non salarié, qui consacre à son tour une partie importante des richesses ainsi contrôlées à asseoir et développer ses positions au cœur de l'Etat »¹⁸.

Certes, « tout le monde n'est pas logé à la même enseigne dans les opérations de transaction ainsi définies à grands traits : la logique de l'accumulation ne peut être que celle du petit nombre tout en étant absolument nécessaire à la reproduction de ceux, plus nombreux, qui sont ses obligés » (*ibid.*, p. 76).

L'ÉTAT ET LES CLASSES MOYENNES : SOUMISSION, CLIENTÉLISME, INTÉGRATION

Dans le champ de la société urbaine, où finalement viennent se concentrer et se confronter toutes les forces qui comptent politiquement, l'Etat n'est pas seulement affronté aux rivalités internes de la classe politique; il l'est aussi à la turbulence et à la contestation de la moyenne et de la petite bourgeoisie (cadres moyens de la fonction publique, jeunes technocrates sous-employés et mal payés, enseignants, étudiants, employés et ouvriers qualifiés organisés en syndicats) qui réclament des salaires plus élevés, une moralisation des mœurs politiques et une participation à la gestion des affaires publiques.

Directement soumises à la répression quand elles manifestent ouvertement, ces couches sociales sont neutralisées selon deux mécanismes principaux : d'une part, le pouvoir ouvre à leurs élites l'entrée dans l'appareil d'Etat, donc leur permet d'avoir accès à leur part de tribut prélevé sur la production paysanne ainsi que sur les flux financiers, tandis qu'il assure à une grande partie des autres, au moyen du sur-emploi dans l'administration et les organismes nationaux à effectifs pléthoriques, une certaine sécurité sociale et une parcelle de pouvoir à monnayer¹⁹; d'autre part, en satisfaisant leurs demandes de terrains et de logements par des aménagements fonciers, par des constructions de logements résidentiels, ou simplement en laissant tacitement se développer certains lotissements spontanés

18. A. Morice, in *op. cit.*, p. 75.

19. « Ce qui fait courir la dactylo sans machine, le policier contraint de vivre du produit des « arrangements » passés avec les contrevenants, ou le planton du ministère, c'est, moins que leur salaire ou l'intérêt de leur travail, la perspective de se maintenir là où il y a toujours quelque chose à glaner : « le secteur public » (A. Morice, in *op. cit.*, p. 73-74).

ou clandestins, l'Etat leur abandonne en quelque sorte la concession et l'exploitation d'une part importante du marché foncier et immobilier de la ville. Aux côtés de la bourgeoisie d'Etat et de la bourgeoisie d'affaires, la moyenne et petite bourgeoisie peut ainsi investir son épargne dans l'achat de terrains et la construction de logements partiellement ou totalement à usage locatif et, par suite, avoir accès, selon ses moyens, au prélèvement de l'ensemble de la plus-value produite dans la société urbaine : la revente de terrains valorisés par les opérations d'aménagement et surtout la constitution d'un capital immobilier à usage locatif lui permet d'accaparer l'épargne populaire en percevant une véritable rente ou tribut foncier et immobilier.

Comme l'explique J.-F. Tribillon²⁰, « le principe est le suivant : l'Etat fournit à chacun de ses clients sociaux les moyens juridiques de prélever une sorte d'impôt foncier que nous dénommons avec A. Lipietz : tribut foncier. Cette fourniture est active ou passive, délibérée ou tacite. Le système de promotion foncière publique consiste donc pour l'Etat : à concéder à chacun de ses clients un certain territoire urbain qui constitue son fief, la « qualité » de ce fief (son standing, son rendement tributaire) étant proportionnée au rang de chaque client; à assigner à résidence dans chacun de ces fiefs un groupe social tributaire; et, par conséquent, à déterminer de cette manière le montant du tribut et les modalités de paiement de ce tribut ». De la sorte, par le système public de promotion foncière, l'Etat « désigne les percepteurs des tributs urbains (...), d'une part, parmi ses dignitaires et, d'autre part, parmi les classes sociales sur lesquelles il s'appuie politiquement et qu'il « intéresse » de cette manière à son entreprise » (*ibid.*, p. 158). A chaque fraction cliente correspondent schématiquement trois modalités d'attribution de « fiefs fonciers » : la création de zones résidentielles de haut standing dont les immeubles ou les villas appropriés par la grande bourgeoisie seront loués aux coopérants et fonctionnaires internationaux, aux dirigeants et cadres de sociétés étrangères; l'aménagement de lotissements dits « sociaux » mais dont l'accès est assorti de conditions d'attribution et de mise en valeur inaccessibles aux milieux populaires et qui seront en réalité appropriés par des fractions de la moyenne et petite bourgeoisie pour y habiter et surtout pour y loger des locataires; le laisser-faire devant la création de quartiers dits spontanés mais dont la naissance et le développement résultent nécessairement d'un pacte tacite ou explicite entre l'administration, les instances municipales et les chefs de terre de la périphérie, et dont, dans un premier temps, les possesseurs coutumiers percevront un tribut foncier sur les nouveaux acquéreurs (petits

20. Analyse reproduite par A. Durand-Lasserve, *op. cit.*, p. 157.

fonctionnaires, employés ou ouvriers), puis s'effaceront peu à peu devant ceux-ci qui, à mesure que le quartier se densifie, et qu'ils construisent de véritables logements de rapports (notamment de type wagon), deviennent les principaux percepteurs du tribut immobilier. Notons enfin que cette « politique de pacification » (A. Durand-Lasserve) peut être complétée par une politique d'intégration-soumission : la construction de logements dits « économiques » de type HLM, l'édification de petites cités pavillonnaires de standing moyen, satisfont certes les aspirations à un confort et à un style de vie conforme au modèle occidental, assez fréquentes en particulier dans les milieux des fonctionnaires et enseignants des classes moyennes soucieuses d'échapper aux obligations de l'hospitalité inhérentes au fonctionnement de la famille étendue, mais elles rivent aussi ces catégories à leurs obligations financières accrues (location, location-vente, paiement des charges, remboursement des emprunts), et accentuent leur dépendance et leur docilité.

On peut, par exemple, interpréter dans cette perspective l'un des aspects de la politique urbaine inaugurée par le pouvoir révolutionnaire au Burkina Faso après 1983 : la construction des cités pavillonnaires dites « Cité An II », « Cité An III », « Cité An IV » « de la Révolution », sous l'objectif officiellement proclamé du « logement pour tous », avait en réalité pour fonction d'assigner à résidence la turbulente petite bourgeoisie des cadres, des jeunes technocrates, des enseignants, et de s'assurer de leur tranquillité en les mettant dans une situation où la perte de leur emploi — principal instrument de mise au pas de ces couches sociales — aurait pour eux des conséquences catastrophiques, obligés qu'ils étaient, pour faire face à des dépenses de location-vente ou d'achat représentant le tiers ou même près de la moitié du salaire du chef de ménage, de recourir à l'endettement à long terme.

En Côte-d'Ivoire, une politique semblable, mais à plus grande échelle, a été menée par les pouvoirs publics dans les années soixante et soixante-dix, où l'Etat s'est arrogé le rôle de promoteur foncier et immobilier par le biais de sociétés publiques. A côté des logements de grand standing de type villas et immeubles résidentiels de Cocody, le « Neuilly tropical » (Ph. Haeringer)²¹ et du Plateau, le quartier central, réservés à la bourgeoisie montante ivoirienne ainsi qu'aux coopérateurs et experts étrangers, l'Etat a promu la construction de grands ensembles destinés à l'habitat dit « social ». Sur des terrains complètement viabilisés, avec une voirie et des réseaux de bonne qualité, accompagnés d'équipements publics de

21. Ph. Haeringer, Vingt-cinq ans de politique urbaine à Abidjan, *Politique africaine*, « Politiques urbaines », 17, mars 1985, p. 20-40.

bonne facture, il a fait bâtir, selon le modèle de la cour multilocative, quatre à dix logements par lot avec une tendance à la construction de petits immeubles évolutifs de deux, trois ou quatre niveaux. Il s'est agi ainsi de se démarquer délibérément « des pratiques expéditives des solutions tiers-mondistes, de l'urbanisme au rabais dont on ne veut plus ici » (*ibid.*, p. 31). Premier client de ses propres réalisations, l'Etat rétrocède ensuite ces logements par le biais de la location et de la vente, ce qui est censé permettre le recouvrement des coûts et l'autofinancement des sociétés immobilières étatiques. En réalité, Ph. Haeringer note qu'on ne peut guère parler à ce sujet de logement « social » proprement dit, sauf à jouer sur les mots : car il n'atteint guère que la classe moyenne et s'il est effectivement « social » pour cette classe, c'est « dans la mesure où il est très largement subventionné » (*ibid.*, n. 11, p. 28), puisque les sociétés immobilières promotrices sont sous le contrôle de l'Etat et fonctionnent à l'aide de ses contributions financières.

En outre, en raison de certains passifs très lourds de ces sociétés, « l'Etat doit faire face en puisant dans les réserves de la Caisse de soutien des prix des produits agricoles (la caisse « Café-Cacao »), ce qui représente un « bel exemple de transfert du monde rural au monde urbain... ! » (*ibid.*, n. 23, p. 39). Si l'on considère enfin que l'Etat promoteur ne répercute « que très partiellement sur ses locataires ou acheteurs le coût de ses réalisations »; que ceux-ci ont accès aux facilités de crédit octroyées par une Banque nationale pour l'Épargne et le Crédit (BNEC) dont les ressources sont alimentées par les recettes fiscales; que les nouveaux acquéreurs de ces logements les affectent en tout ou en partie à un usage locatif (on y compte en moyenne un chef de ménage propriétaire pour dix chefs de ménage locataires) et qu'ainsi l'incidence du coût du terrain et de la construction est reportée au bout de la chaîne sur les locataires, ce qui permet des amortissements entre cinq et dix ans, il faut bien admettre qu'un tel programme de logement « social » relève d'une politique d'intégration clientéliste des classes moyennes, dont l'Etat subventionne en fait, grâce aux ponctions qu'il opère sur le surproduit rural et citadin, l'accès à un « fief urbain » dont elles pourront s'approprier le tribut foncier et immobilier.

LES COUCHES POPULAIRES : DES SOCIÉTÉS EN MARGE MAIS SOUS LA MENACE DE L'ÉTAT

A ces divers aspects d'une politique urbaine d'intégration-soumission de type clientéliste, qui visent à élargir la base sociale de l'Etat en lui gagnant les faveurs de la moyenne et de la petite bourgeoisie, s'oppose, on l'a

constaté, le laisser-faire vis-à-vis du processus d'urbanisation mis en œuvre par le plus grand nombre. Ici les acteurs sont multiples et diversifiés : en marge du marché immobilier formel qui se caractérise par son étroitesse, on y retrouve la petite production marchande (petites entreprises de BTP, marchands de matériaux de construction, artisans assistés de tâcherons), et surtout les filières informelles de production foncière et immobilière animées par les chefs de terre traditionnels des communautés autochtones, les possesseurs de terres vacantes mises en valeur puis construites, les néo-notables créateurs de quartiers spontanés dont ils se sont fait reconnaître les chefs, les lotisseurs clandestins, les premiers squatters de friches domaniales, et, face à tous ces possesseurs à un titre ou à un autre, la masse diversifiée des nouveaux candidats au sol et au logement, où l'on voit se côtoyer aussi bien les bourgeois spéculateurs anticipant sur des opérations d'urbanisme à venir, les vieux citadins à la recherche d'une augmentation et d'une diversification de leur patrimoine foncier, que les anciens habitants refoulés des quartiers centraux rénovés, les citadins victimes de « déguerpissements » et les néo-citadins en quête d'une propriété accordée à leurs moyens après un temps d'errance comme hébergés puis comme locataires.

Dans ces territoires, que ni l'Etat ni le secteur capitaliste privé ne peuvent ou ne veulent prendre en charge, et en dépit de la menace virtuelle constante d'expropriation ou de rénovation que fait peser sur elles la présence-absence de l'Etat, la production domestique, l'autoconstruction populaire éventuellement assistée par la petite production marchande, engendrent des modèles d'organisation spatiale et résidentielle qui manifestent un potentiel de créativité originale; car la relative autonomie des sociétés civiles qui se mettent en place ici leur permet de donner forme à leurs besoins spécifiques en matière de logement et d'aménagement de l'espace. Si l'on veut donc promouvoir des politiques urbaines qui ne répètent pas mimétiquement les dysfonctions inhérentes aux modèles occidentaux, et à leur reproduction plus ou moins appauvrie par les classes dirigeantes africaines, il importe de porter attention aux pratiques spatiales et sociales qui se développent dans ces quartiers dits « spontanés », car elles seraient susceptibles d'offrir de nouveaux modèles alternatifs, quitte à les transposer sans les dénaturer.

Une observation fine, d'inspiration anthropologique, de ces pratiques²², permet ainsi de mettre en évidence plusieurs traits caractéristiques assignables à des modèles de production, d'appropriation et d'investissement de l'espace, originaux, car ils ressortissent à des structures sociales (la

22. Cf. E. Le Bris, A. Marie, A. Osmont, A. Sinou, *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé, L'Harmattan, 1987.*

famille étendue, le lignage, le clan, l'ethnie), à des systèmes de représentations (les conceptions traditionnelles en matière de droit foncier, la division du travail et de l'espace selon les sexes, les âges, et les statuts sociaux, la solidarité dans les rapports de parenté et d'alliance, la symbolique religieuse), relevant de patrimoines culturels et historiques spécifiques, constitutifs de ce que l'on conviendra de nommer, par commodité, la « tradition » africaine.

De celle-ci relève en particulier la tendance à la localisation dans un même espace résidentiel de la famille étendue, telle qu'elle se matérialise sous la forme de la concession, ensemble d'unités d'habitations groupées en une même unité de voisinage rappelant le hameau familial de la société rurale, mais s'en distinguant de plus en plus aujourd'hui par les nécessités de l'alignement et de la mitoyenneté, ce qui impose généralement l'adoption d'un parcellaire plus ou moins rectangulaire, matérialisé par la disposition des habitations sur le périmètre, dispositif souvent complété par une clôture d'enceinte, ce qui délimite une cour intérieure commune. L'observation des pratiques montre encore que, sous ses apparences de désordre informel (diversité des matériaux utilisés, bric-à-brac du mobilier domestique dispersé dans la cour, variété des tailles et du standing des habitations), la concession recèle un ordre et renvoie à des modèles souvent rigoureux qu'on peut même traduire quantitativement. Ainsi, à Lomé, la surface des espaces habités est-elle rigoureusement corrélative du statut social des différents occupants : maison de plusieurs pièces, dont une de réception, pour le chef de famille principal; petits bâtiments de deux pièces (chambre-salon) pour ses fils mariés et pour chaque épouse; logements d'une pièce pour les fils adolescents; habitat de type wagon, aménagé en toutes petites cellules indépendantes pour les hébergés ou les locataires, etc. Quant à la disposition respective des différents bâtiments, elle obéit à certaines normes implicites : notamment le site stratégique, en position panoptique, de la demeure du chef de famille; la division sexuelle de l'espace reléguant les activités féminines et domestiques en position excentrée et réservant l'entrée de la concession et la devanture de la maison principale aux activités relationnelles et cérémonielles; la relégation en position marginale des espaces locatifs ou des lieux réservés aux soins du corps, etc. Quant à la cour commune, elle apparaît comme l'espace le plus important : d'une part, toutes les activités quotidiennes et diurnes s'y déroulent, ce qui permet de compenser l'exiguïté du bâti, tandis qu'elle constitue généralement le lieu et le support des échanges constants qu'implique l'appartenance communautaire; d'autre part, elle permet les grandes concentrations épisodiques et cérémonielles qui, à l'occasion des funérailles, des baptêmes, ou de tel ou tel rituel initiatique ou thérapeutique, rassemblent la parentèle étendue

et les alliés et manifestent de manière récurrente leur solidarité et leur entraide; enfin, et ce n'est pas sa moindre utilité, elle fonctionne comme une réserve foncière permettant le jeu de l'une des caractéristiques essentielles de ce type d'habitat : son caractère évolutif et sa capacité d'adaptabilité permanente aux réaménagements incessants de la structure familiale (arrivées, départs, constitution de nouvelles cellules conjugales, etc.).

Signalons enfin, *last but not least*, que toute concession familiale devient avec le temps le support symbolique de la pérennité du groupe qui l'occupe et de ses attaches religieuses avec les ancêtres (à Lomé, certains patriarches étaient enterrés dans la cour) ainsi qu'avec les divinités (les constructions sont protégées par des « fétiches »; certaines pièces d'habitation sont entièrement consacrées comme autels de *vodu* familiaux ou individuels).

Mais bien entendu, de telles pratiques, d'inspiration principalement traditionnelles, doivent aussi composer avec des situations objectives globales, avec les dynamiques exogènes des déterminants socio-économiques et sociopolitiques (l'urbanisation dans un contexte de sous-développement, de dépendance, de crise et d'affirmation de l'emprise étatique) qui imposent de plus en plus les enjeux et les règles des jeux, mais ne peuvent en définir totalement les moyens ni la manière. Dans ces conditions, les déterminants culturels historiques spécifiques, ceux qui ressortissent à la relative autonomie des sociétés civiles, et qui sont intériorisés dans les *habitus* (systèmes de prédispositions structurées-structurantes tendant à se reproduire et aptes à survivre à la disparition des conditions initiales de leur propre production), intervenant dans des situations objectives inédites, sont en partie modifiés par elles, tout en produisant à leur épreuve des solutions originales de compromis entre la simple reproduction et la pure innovation (ou le pur mimétisme des modèles importés tels qu'ils sont imposés, ailleurs, par les classes dirigeantes et les décideurs de l'appareil d'Etat).

Ainsi la course au sol et au logement, le morcellement des possessions communautaires consécutif aux ventes induites par les besoins monétaires ou aux héritages induits par l'individualisation des normes de l'appropriation, les stratégies d'accumulation du capital foncier et immobilier, la spéculation sur les revenus d'origine locative, la dispersion résidentielle pour prévenir d'éventuelles expropriations « en ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier », toutes ces stratégies tendent de plus en plus à être poursuivies individuellement par chaque chef de famille, dès que ses revenus le lui permettent. Pour autant, cette évolution ne va pas dans le sens d'une déstructuration des systèmes lignagers ou familiaux étendus, au profit de l'émergence de familles élémentaires proches du modèle occidental, ni dans le sens du développement d'un habitat de type monofamilial. En fait, la délocalisation des groupes familiaux et l'émergence de la famille

élémentaire comme acteur et destinataire principal des stratégies d'accumulation du capital (économique, foncier, immobilier, scolaire) restent compensées par deux pratiques originales. D'une part, le maintien de relations de solidarité et d'entraide entre les éléments dispersés du groupe familial étendu conserve à celui-ci son existence sous la forme d'un réseau qui se substitue au groupe localisé, mais continue de fonctionner comme caisse de sécurité sociale et société de crédit mutuel; d'autre part, la matérialisation corrélative de ces réseaux dans de véritables « systèmes résidentiels », formés d'une pluralité de résidences diversifiées, dispersées, mais fonctionnellement interdépendantes, car de l'une à l'autre les va-et-vient, les visites, les hébergements réciproques et même les changements d'installation des membres du réseau sont permanents. Souvent, d'ailleurs, le réseau est lui-même hiérarchisé sous l'hégémonie d'une grande maison mère, berceau originel de la famille étendue et siège préférentiel des manifestations épisodiques du réseau comme groupe-en-corps à l'occasion d'événements cérémoniels ou de décision collective à prendre.

En outre, dans chaque habitation du réseau, l'unité de résidence n'est pas la famille conjugale repliée sur elle-même dans l'espace clos de ce qui deviendrait un logement monofamilial, mais la famille élargie, ensemble composé d'une famille élémentaire en position centrale et dominante, celle du chef de concession, à laquelle s'agrègent de manière plus ou moins durable d'autres éléments du réseau, individus ou autres familles élémentaires. A Dakar, tel segment de lignage rassemble ainsi 200 individus répartis entre une douzaine d'habitations disséminées principalement dans l'agglomération et dans Rufisque. Géré par un chef de famille assisté de ses frères, ce réseau familial et clientéliste à la fois est l'instrument et l'objet d'une véritable stratégie de développement poursuivie sur plusieurs générations, sur plusieurs registres (foncier, immobilier, scolaire, professionnel), et destinée à assurer la reproduction élargie de l'ensemble familial en s'appuyant sur la promotion sociale et l'insertion professionnelle d'une minorité active de ses membres.

A Lomé, la gestion de ces réseaux est notamment assurée à l'occasion des grands rassemblements funéraires qui peuvent regrouper autour de tel lignage de 165 personnes, plusieurs centaines de parents, alliés, alliés d'alliés, membres des associations de type tontine auxquelles appartiennent hommes et femmes de la famille du défunt. En temps ordinaire, dans les vieux quartiers centraux de Bassadji et de Hanukopé, une concession type abrite une vingtaine d'occupants, répartis en sept ménages, dont douze résidents familiaux répartis en trois ménages apparentés et huit locataires répartis en quatre ménages non apparentés entre eux, la taille moyenne d'un ménage non locataire étant de 4,1, celle d'un ménage

de locataires de 2,8. Bien entendu, ces moyennes masquent des écarts importants : entre 5 et 54 résidents selon les concessions; ces écarts s'expliquant par la présence ou l'absence de locataires (l'écart étant de 0 à 28 locataires par concession à Bassadji), ainsi que par l'autonomie grandissante, du point de vue des stratégies foncières, de chaque famille élémentaire : certaines ont des concessions entièrement consacrées à l'usage locatif; d'autres n'ont pas encore construit de bâtiment à louer; d'autres sont d'anciennes familles élargies en fin de parcours (veuvage, divorce), alors que d'autres sont au début du parcours qui les verra progressivement s'élargir et accueillir des résidents de leur parenté et/ou des locataires.

Ainsi l'espace résidentiel dit « spontané » apparaît-il comme le support d'activités quotidiennes, de structures familiales et sociales, de réseaux de solidarité et d'entraide, de formes d'identité symboliques et religieuses, de pratiques professionnelles aussi (la concession abritant tel petit atelier, tel entrepôt d'épicerie, telles activités de service), et de stratégies d'accumulation (accueil de locataires, durcifications du bâti et même densification en hauteur par élévation d'un étage), que toute politique inspirée par les concepts occidentalocentriques de ménage, de logement monofamilial, de rationalisation géométrique et haussmanienne du territoire urbain, de standardisation et de programmation de l'habitat, d'individualisation des modes d'appropriation et de gestion, de privatisation et de monofonctionnalité des espaces, en fin de compte de domestication du « tohu-bohu » (Michel Serres) des sociétés civiles, vient détruire ou du moins rendre plus aléatoires, sans autre bénéfice pour l'Etat et ses inspirateurs étrangers que le constat de ses coûts excessifs, de ses effets pervers, et, finalement, de son inefficacité. De ceci, l'indifférence du petit peuple urbain devant l'assassinat de Sankara apporte une preuve supplémentaire : la politique présidentielle de lotissement systématique de tous les quartiers « spontanés » de Ouagadougou, sous couvert de la lutte contre la bourgeoisie spéculatrice et contre la féodalité des chefs de terre mossi, en détruisant le capital foncier et immobilier souvent péniblement acquis par les petites gens, en gelant la construction de modestes logements locatifs accessibles aux néo-citadins et aux sans-grade de la société urbaine (et bien souvent principale ressource des propriétaires de modeste condition), en déstructurant les formes de sociabilité et d'entraide liées à l'existence des communautés de voisinage, des systèmes résidentiels et des réseaux familiaux étendus, en réalité a privé le régime révolutionnaire de l'appui des couches populaires de la société urbaine. Quant aux « spéculateurs » et aux « féodaux », ils avaient, eux, d'autres ressources leur permettant d'échapper à la rigueur normalisatrice du nouveau pouvoir...

Certes, il n'est pas question d'idéaliser les pratiques populaires, celles des villes « réelles » par opposition à la ville « légale ». On l'a rappelé, les systèmes d'entraide, de cohésion, de solidarité et de sécurité qui forment la trame du tissu social des premières, ont pour contrepartie le maintien et même le renforcement des réseaux de dépendance et de soumission; mais du moins ceux-ci ont-ils leur face positive. En revanche, quand l'Etat veut court-circuiter tous les groupes intermédiaires, tous les pouvoirs locaux qui ne procèdent pas de lui, et tous les réseaux qui font écran entre lui et la population, pour imposer son emprise directe et sans partage, parce qu'il n'en a pas véritablement les moyens, il apparaît dans toute sa royale nudité, comme un despote prédateur qui ne redistribue pas.

C'est donc une autre conception de la ville, de la politique urbaine, et des rapports entre Etat et société qu'il faudrait promouvoir : la ville africaine, ce pourrait être la coexistence de ces « territorialités "sauvages", "spontanées", "illégales", "marginales" ou "parallèles" qui, dans une relative autonomie, à l'abri de la non-transparence des pratiques et de l'opacité des modes de sociabilité et de représentations, produisent des formes inédites de citadinité, de vie quotidienne, de rapports sociaux, de modes de production et d'investissement de l'espace, de systèmes de valeurs et de représentations »²³, et d'une politique urbaine qui ne se contenterait pas d'osciller entre un laisser-faire dominant par la force des choses et un urbanisme démiurgique assorti de coûteuses opérations de prestige ou de brutales rénovations, mais qui adopterait une voie moyenne en associant, pour ce qui concerne l'habitat du plus grand nombre, un « type de gestion décentralisée et participative à une réhabilitation précoce »; en ce sens il s'agirait de « promouvoir des formes d'intervention "douces", aux méthodes démocratiques, aux objectifs modestes, accompagnant dès l'origine les processus de densification des quartiers anciens et d'extension des quartiers périphériques, au lieu d'intervenir après coup, toujours trop tard, avec l'autoritarisme et la brutalité (...) qu'engendre l'alternance de longues périodes de laisser-faire et de brusques opérations ponctuelles, toujours inefficaces et coûteuses tant du point de vue social (et politique) qu'économique »²⁴.

Comme le remarque, dans la même perspective, A. Durand-Lasserve, la capacité de l'Etat étant de toute manière structurellement limitée, son intervention « doit être beaucoup plus indirecte (mesures d'incitation et de dissuasion à l'encontre de certains acteurs) que *directe* (prise en charge de

23. N. Haumont, A. Marie (dir.), *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, L'Harmattan, 1987, t. 1, p. 38.

24. N. Haumont, A. Marie, *op. cit.*, p. 20.

programmes). Il s'agit, aujourd'hui, sans doute plus d'accompagner la production de la ville que de l'encadrer et de la régler. Dans cette perspective, « l'objectif prioritaire devrait être d'induire une dynamique en prenant appui sur les forces existantes, en particulier les instances locales élues ou les mouvements associatifs »²⁵. Cela implique « la remise en question de l'accession à la propriété comme condition nécessaire de toute intervention; la reconnaissance du rôle irremplaçable des filières domestiques et petites-marchandes dans la production du logement populaire; la reconnaissance du secteur locatif destiné aux bas revenus; la reconnaissance de fait — et parfois de droit — des mouvements associatifs et de leur capacité à gérer la demande sociale » (*ibid.*, p. 170).

Autant dire qu'un tel renversement des perspectives adoptées jusqu'ici implique plus qu'une révision des principes de la politique urbaine.

Au plan idéologique, il s'agirait de « promouvoir une autre image de la ville, en rupture avec les modèles occidentalocentriques habituels : pour partie, la ville du Tiers Monde, ce peut être la coexistence organisée de grands axes de desserte et de cheminements piétonniers, d'équipements modernes ambitieux (hôpitaux, universités, zones industrielles...) et d'équipements modestes adaptés (dispensaires de quartiers, bornes-fontaines, toilettes publiques...), de grands immeubles bétonnés (ministères, administrations, banques...) et d'un habitat populaire d'argile ou de bois »²⁶ que les usagers pourraient améliorer progressivement et à mesure de leurs possibilités. A l'heure de la crise des modèles d'urbanisation périphérique des grandes villes occidentales, avec leurs grands ensembles anonymes et déshumanisés, la rupture avec l'idéologie développementaliste devrait pouvoir se faire pour peu que les thèmes en soient popularisés et diffusés notamment auprès des décideurs africains, encore imprégnés des schèmes technocratiques appris sur les bancs des écoles européennes²⁷.

Au plan politique, cette option nouvelle devrait se traduire par un élargissement de la base sociale de l'Etat : qu'il s'appuie sur les dynamiques endogènes de la ville « réelle », celle des quartiers « spontanés », du sec-

25. A. Durand-Lasserve, *op. cit.*, p. 169.

26. N. Haumont, A. Marie (dir.), *op. cit.*, p. 20-21.

27. Un exemple significatif, parmi d'autres, de la force de cette imprégnation : au sociologue français qui met en avant les conséquences économiquement, socialement, culturellement déstructurantes et sémiologiquement appauvrissantes de la politique de rénovation et de lotissement orthogonal systématique des quartiers populaires de Ouagadougou, des décideurs burkinabé de haut niveau, dans un contexte idéologique pourtant marqué par une volonté révolutionnaire d'émancipation politique et culturelle, répliquent que les Occidentaux n'ont pas à préconiser aux Africains une politique urbaine « au rabais » et que les cités africaines peuvent être aussi bien ordonnées et rationnellement organisées que les villes nouvelles de la périphérie parisienne.

teur informel, des filières populaires de la production foncière et immobilière, des petits producteurs marchands, des ouvriers, des « marginaux », des chômeurs intellectuels; ce qui signifie en pratique qu'il accepte de négocier avec les leaders « naturels » que secrètent les sociétés urbaines : propriétaires coutumiers, chefs de terre, représentants des communautés autochtones, notables traditionnels, mais aussi les nouveaux leaders que constituent les vieux citadins ancrés dans les quartiers populaires, et surtout les néo-notables de quartiers spontanés organisant la lutte pour leur reconnaissance par les pouvoirs publics, ainsi que tous les petits fonctionnaires, techniciens, ouvriers qualifiés et intellectuels déclassés que la crise et la « conjoncture » rejettent hors des filières formelles de la production foncière et immobilière, faisant d'eux les « nouveaux usagers d'un habitat populaire » dont ils « refusent la bidonvillisation »²⁸, ce qui les porte à prendre la tête des mouvements associatifs de promotion et de revendication.

Bien entendu, cela impliquerait la légitimation des formes produites par l'autoconstruction, la mise en œuvre de procédures garantissant la reconnaissance des droits liés à la mise en valeur et à l'appropriation coutumière informelle, et l'application de dispositifs de lutte contre la grande spéculation; en bref, l'application d'une politique à la fois populiste, libérale et réformiste.

« Pratiquement, cela signifie que, la sécurité foncière étant garantie et l'accès à l'espace aménagé de manière à limiter la spéculation et à assurer sa plus juste répartition, les interventions extérieures se situent surtout au plan des équipements collectifs. De leur côté, les habitants savent fort bien aménager et construire en fonction de compromis dynamiques entre leurs moyens matériels et leurs exigences anciennes et nouvelles. Tout au plus pourrait-on envisager que des solutions techniques et architecturales (qui répondraient notamment au problème du maintien des propriétés de l'habitat du type concession dans un contexte de densification horizontale et verticale), à condition qu'elles s'inspirent de leurs propres schèmes organisateurs et qu'elles n'induisent pas des surcoûts excessifs, puissent leur être proposées »²⁹.

Bien sûr, rien ne dit que cette orientation réformiste et, lâchons le mot, démocratique, puisse prendre le pas d'elle-même, sur les intérêts actuels des classes bureaucratiques et affairistes au pouvoir. Mais tout indique aussi que l'accumulation des contradictions et leur exacerbation induiront d'elles-mêmes les mouvements sociaux qui finiront par imposer ces nouveaux interlocuteurs à l'Etat.

28. A. Durand-Lasserve, *op. cit.*, p. 170.

29. A. Marie, in E. Le Bris et al., *op. cit.*, p. 240.